

GE_GERICHTE ATAS/280/2013 vom 18. März 2013

GE Cour de justice, 2013-03-18, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_280_2013

FR: GE_GERICHTE ATAS/280/2013 du 18 mars 2013

IT: GE_GERICHTE ATAS/280/2013 del 18 marzo 2013

Erwägungen

E. 15

juin 2007 (LFP); Que sa compétence pour juger du cas d'espèce est ainsi établie ; Que le recours a été interjeté en temps utile (art. 66 LFP) ; Que la Caisse propose de rendre une nouvelle décision fixant le montant de la contribution FFP 2012 sur la base d'un effectif de 117 salariés ; Que la société obtiendra ainsi partiellement satisfaction ; Qu'il convient dès lors d'en prendre acte, et partant d'admettre le recours et d'annuler la décision litigieuse du 24 novembre 2012.

A/3623/2012 - 3/3 - PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES
SOCIALES : Statuant A la forme :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.